Bulletin d’inscription

A compléter et à retourner à : **ITTE Consulting Sarl – Sud Foire Lot N° 50 TF 15034 GRD SOCABEG – Dakar, Sénégal 33 827 76 72 / 77 703 69 69** ou par email : [contact@itteconsulting.com](mailto:contact@itteconsulting.com)

**TITRE DE LA FORMATION : ASSURER UN ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE DE QUALITE**

**Date** : 24 Juin 2022 **Lieu** ITTE Cabinet

**Prix unitaire :** **125 000**  **F CFA** **HT /**  **147 500 F CFA**   **TTC** …………………………………………….……

La date limite d’inscription est fixée au 23 Juin 2022…………………………………………………………………….………

**PARTICIPANTS**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom, Prénom, Fonction** | **Courriel** | **Téléphone** | **Prix Unitaire HT\*** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **\* TVA en sus selon le taux en vigueur Prix Total TTC** | | |  |

**Société d’appartenance du/des participants**

**Raison sociale** : ………………………………………......... **Adresse email** : ………………...………........…………………………..

**Adresse** : ………………………………………………………**Téléphone** : ………………………………………………………………

**Facturation**

**Raison sociale** : ………………………………………………… **Email** : …………………..…………….………………………………

**Adresse** : ……………………..………………………………………………………………………...…………………………………….

**Téléphone** : ……………………………….…………….……………… **Email** : ………..…………………..........................................

**Responsable du suivi de l’inscription**

**Nom** : …………………………………………………….………… **Prénom** : ………………………..….…….………………………….

**Fonction** : …………………………………………… **Adresse email** : …………………..……………………….................................

**Téléphone** : ……………………………………………… Fax : ………………………….…………………………………………………

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de services figurant en annexe (au verso) de ce bulletin.

Fait à :........................................................................ Le : ..................................................................

|  |  |
| --- | --- |
| \* Ce montant inclut la formation, le matériel, le déjeuner et les rafraichissements  pendant le Programme de formation.  Dès réception de votre bulletin d’inscription, notre équipe vous adressera un email  de confirmation de votre inscription ; une facture vous sera envoyée dans les 48H. |  |
| *\* TVA en sus selon le taux en vigueur.* | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Règlement :**  **C**hèque à l’ordre de **I.T.T.E. Sarl** à joindre au bulletin d’inscription  Ou par |  |
| Virement bancaire à réception de la facture sur le compte  **CBAO** : **SN012 01201 036188864201 51** | |

**CACHET ET SIGNATURE DE L’ENTREPRISE**

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES**

**1. INSCRIPTION**

ITTE CONSULTING Sarl est enregistré comme Cabinet de conseil RH et organisme de formation professionnelle. Son siège social est établi à Sud Foire Lot N° 50 TF 15034 GRD SOCABEG – Dakar, 2ème étage, Dakar. ITTE CONSULTING Sarl dans le cadre de son activité d’organisme de formation développe, propose et dispense des formations inter et intra entreprise.

**2. OBJET**

Les présentes conditions générales de prestations de services (ci-après les « CGPS ») s’appliquent aux formations délivrées par ITTE CONSULTING Sarl à tout client (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande auprès de ITTE CONSULTING Sarl implique l’adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGPS. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du cabinet , prévaloir sur les présentes CGPS et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que ITTE CONSULTING Sarl ne se prévale pas à un moment donné de l’une des présentes CGPS ne peut être interprété comme valant renonciation à s’en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGPS par l’ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de ITTE CONSULTING Sarl, lui permettant de s’assurer de la parfaite adéquation de la formation à ses besoins.

**3. FORMATIONS**

**3.1 Formations inter entreprise**

**3.1.1 Descriptif**

Les dispositions du présent article 3.1 concernent les formations interentreprises, disponibles au catalogue de formations et dispensées par ITTE CONSULTING Sarl, dans ses locaux ou dans des locaux externes prévus à cet effet.

**3.1.2 Conditions financières**

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l’inscription, comptant, sans escompte à l’ordre de ITTE CONSULTING Sarl. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de la TVA en vigueur.

Pour les formations à la journée, les repas sont compris dans le prix de la formation.

ITTE CONSULTING Sarl se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client tant que les frais d’inscription n’auront pas été intégralement versés.

**3.1.3 Remplacement d’un participant**

ITTE CONSULTING Sarl offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d’un participant est possible sans indemnité au plus tard 3 jours ouvrés avant la date prévue pour le commencement de la formation concernée.

**3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session**

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement pédagogique de la session de formation, ITTE CONSULTING Sarl se réserve la possibilité d’ajourner la formation au plus tard 02 jrs avant la date prévue et ce, sans indemnités pour le Client.

**3.2 Formations intra entreprise**

**3.2.1 Descriptif**

Toutes les formations disponibles dans le catalogue de formations peuvent être délivrées en intra entreprise, développées sur mesure par ITTE CONSULTING Sarl et exécutées dans les locaux d’ITTE CONSULTING Sarl, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

**3.2.2 Conditions financières**

Toute formation intra entreprise fera préalablement l’objet d’une proposition commerciale et financière par ITTE CONSULTING Sarl. Sauf disposition contraire prévue dans la proposition commerciale, un acompte minimum de 50% du coût total de la formation sera versé par le Client à la signature de la proposition commerciale et financière, le solde sera dû à réception de la facture.

Pour les formations organisées chez le client, les frais de déplacement et d’hébergement du (ou des) formateurs sont facturés en sus.

NB : les demandes individuelles et hors session feront l’objet d’une facturation spécifique dont le règlement est effectuée en totalité avant démarrage.

4**. DISPOSITIONS APPLICABLES À L’OFFRE DE FORMATION PROPOSEE AU CATALOGUE DE FORMATIONS ET DISPENSEE PAR ITTE CONSULTING Sarl**

**4.1 Annulation ou report des formations à l’initiative du Client**

Les dates de formation sont fixées par ITTE CONSULTING Sarl (pour les formations inter-entreprises) et en accord avec le client (pour les formations intra entreprise).

En cas d’annulation tardive par le Client :

• report ou annulation communiqué au moins 07 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation : aucune facturation.

• report ou annulation communiqué moins de 3 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation : 30 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

• report ou annulation communiqué moins de 01 jour ouvré avant la date de démarrage de la formation : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client. Cette condition est également valable pour toute personne absente le jour de la formation et non remplacée. Toute annulation ou report devra faire l’objet d’une communication écrite par e-mail à l’adresse suivante contact@itteConsulting.com.

**4.2. Facturation –Règlement**

**4.2.1 Prix**

Tous les prix sont exprimés en francs CFA et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur.

**4.2.2 Paiement**

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

• le paiement comptant doit être effectué par le Client à réception de la facture ;

• le règlement est accepté par chèque à l’ordre de ITTE CONSULTING (joint au bulletin d’inscription) ou par virement bancaire;

• aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l’échéance.

En cas de retard de paiement, ITTE CONSULTING Sarl pourra suspendre toutes les commandes en cours et sans préjudice de toute autre voie d’action.

ITTE CONSULTING Sarl aura la faculté de suspendre le service jusqu’à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ITTE CONSULTING Sarl.

**4.3. Force majeure**

ITTE CONSULTING Sarl ne pourra être tenu responsable à l’égard du Client en cas d’inexécution de ses obligations résultant d’un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Sénégalais et sans que cette liste soit limitative : la maladie ou l’accident d’un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d’autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l’interruption des télécommunications, l’interruption de l’approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance répondant au critère de la Force majeure

**4.4. Propriété intellectuelle**

ITTE CONSULTING Sarl est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l’ensemble des formations qu’elle propose au catalogue de formations.

À cet effet, l’ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu’en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, …) utilisés par ITTE CONSULTING Sarl pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive du cabinet. À ce titre, ils ne peuvent faire l’objet d’aucune utilisation, transformation, reproduction, représentation, adaptation, traduction et plus généralement exploitation non expressément autorisée au sein ou à l’extérieur du Client sans accord exprès et écrit de ITTE CONSULTING Sarl. En particulier, le Client s’interdit d’utiliser le contenu des formations pour former d’autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, adaptation, traduction, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, ITTE CONSULTING Sarl demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l’occasion de l’exécution des prestations.

**4.5 Confidentialité**

Chacune des parties s’engage à garder confidentiels toutes informations et tous documents concernant l’autre partie de quelle que nature qu’ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l’exécution du contrat ou à l’occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

**4.6. Protection des données à caractère personnel**

Conformément aux dispositions de la loi n°2008-12 sur la Protection des données à caractère personnel, le client peut exercer son droit d’accès de rectification et d’opposition. Les informations à caractère personnel communiquées par le client à ITTE CONSULTING Sarl en application et dans l’exécution de la formation pourront être communiquées aux partenaires contractuels d’ITTE CONSULTING Sarl pour les seuls besoins desdites formations. ITTE CONSULTING Sarl ne procède pas au partage, à l'échange, à la location, à la vente ni à toute divulgation des informations de ses clients à des fins commerciales.

**4.7. Publicité**

Le client autorise ITTE CONSULTING Sarl à citer son nom en référence en tant que client de la formation.

4.8. Droit applicable –Attribution de compétence

Les présentes conditions générales de prestations de services sont régies exclusivement par le droit sénégalais.

En cas de litige survenant entre le client et ITTE CONSULTING Sarl à l’occasion de l’exécution de la formation, il sera recherché une solution à l’amiable et, à défaut de solution amiable trouvée par les parties dans les 30 jours de l’apparition d’un différend, le règlement sera du ressort exclusif du tribunal de Dakar, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appels en garantie.